

SNUEP-FSU  
38, Rue Eugène Oudiné  
75013 PARIS

[snuep.national@snuep.fr](mailto:snuep.national@snuep.fr)

Paris, le **21 AVR. 2017**

Madame, Monsieur,  
Aux membres du SNUEP-FSU,

J'ai bien reçu votre courrier et votre questionnaire adressé aux candidats à l'élection présidentielle. Les 10 questions posées par votre syndicat ont le mérite de mettre l'enseignement professionnel public au centre des débats sur l'éducation. Cela n'aura pas été assez le cas au cours de cette campagne.

De manière globale, une réforme des lycées me semble nécessaire autour de trois piliers : la capacité à orienter, à construire un projet pour chaque jeune, un accompagnement de tous les jeunes vers la réussite et une spécialisation progressive des savoirs enseignés.

Cette réforme du lycée doit s'accompagner d'une consolidation de la voie professionnelle, qui a réussi à augmenter le nombre de bacheliers de 61% ces 4 dernières années et qui a amélioré le taux de poursuite d'études de ses bacheliers dans l'enseignement supérieur de près de 15 points (35%)

Cela passera par la facilitation des passerelles, par l'accès prioritaire aux STS comme voie de formation de l'enseignement supérieur de prédilection pour les bacheliers professionnels, par le développement de l'apprentissage public en cohérence avec l'offre de formation de chaque territoire, les parcours mixtes pourront être également développés, par la comptabilisation des apprentis dans les effectifs des apprenants des lycées professionnels. L'effort sera poursuivi pour combattre le décrochage scolaire dans l'enseignement professionnel.

Nous nous engagerons à ce que les élèves aient accès à une offre publique de formation professionnelle sur leur territoire et à développer les filières préparant aux métiers de la transition écologique. Pour mieux soutenir la maîtrise des compétences du socle par les élèves, je propose d'augmenter les activités de remédiation en petits groupes, et de maîtriser les effectifs des groupes classe.

Le développement de l'apprentissage public : le ministère de l'éducation nationale, parce que garant du service public de l'éducation, se doit de proposer plusieurs modalités de formation dont l'apprentissage par le développement des CFA publics et des UFA.

.../...

\*\*\*

J'entends mettre en place un indice social transparent qui évalue objectivement les établissements qui font face aux difficultés sociales les plus importantes afin d'y allouer plus de moyens. Cela permettra d'abaisser l'effectif du nombre d'élèves par classe en fonction du degré de mixité sociale et scolaire des établissements.

Nous avons ensuite la proposition de 20 élèves/classe en REP et REP + et création de 20.000 postes, mais cela reste du premier degré...

\*\*\*

Je suis pour que l'enseignement professionnel reste une prérogative du ministère de l'éducation nationale. Je ne suis pas favorable au transfert de l'enseignement professionnel aux régions.

Aujourd'hui les cartes des formations professionnelles sont déjà établies par les régions. Celles-ci d'ailleurs travaillent de près avec les services académiques et avec les centres de formation en apprentissage pour rendre cohérent l'offre de formation avec les vœux des élèves (taux de pression, démographie scolaire) et les enjeux de développement économiques des territoires. Et cela fonctionne. Le travail mené en bonne intelligence sur la carte des 500 formations des métiers d'avenir mise en place par la ministre de l'éducation nationale en est la preuve.

S'il s'agit de faire basculer toute une voie de formation j'y suis opposée. On a confié une mission claire à l'Etat : celle d'assurer la mission du service public éducatif, celle de veiller sur l'ensemble du territoire que l'offre de formation est disponible, qu'elle est en cohérence avec les missions de l'École.

Les 3 voies de formation (générale, technologique et professionnelle) sont aujourd'hui gérées par le ministère. D'ailleurs la tendance est au LPO pour notamment plus de mixité des voies et faciliter les passerelles, fluidifier les parcours des élèves etc. (659 LPO en 2015/612 en 2012, 477 en 2000). Il faut accentuer cette dynamique pour que les parcours des élèves soient davantage sécurisés.

Je ne souhaite pas aller vers un système éducatif géré partiellement (voie générale et technologique) par le ministère et la voie professionnelle gérée autre part.

Aller vers cette configuration : cela veut dire déprécier encore plus l'enseignement professionnel, cela veut dire cloisonner des voies de formations et occulter le travail de vase communicant entre les voies, cela veut dire mettre en place une nouvelle couche de complexité pour l'usager l'élève et sa famille.

\*\*\*

Création de 40.000 postes + Nous poursuivrons la revalorisation des conditions de travail des enseignants : salaires, première affectation, gestion des carrières, amélioration de la formation initiale et de la formation continue.

Les enseignants seront associés à la prise de décision par un management plus horizontal, par la création de collectifs de travail, et par la prise en compte de leurs responsabilités au sein des écoles, collèges et lycées.

Il y a une certaine proportion de contractuels dans l'EP. On ne peut pas s'engager à dire qu'on va les titulariser. On peut à la limite indiquer que la question des enseignants contractuels est un sujet qu'il sera utile d'ouvrir.

\*\*\*

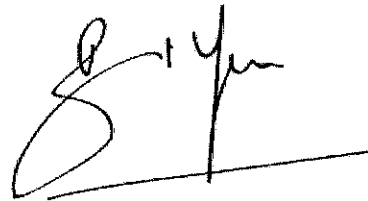
Nous mettrons en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour valoriser leur travail et leur carrière. En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. Une bonification du nombre de jours de congés de formation sera attribuée aux enseignants en fonction du temps passé en REP.

Les enseignants seront formés à la personnalisation des apprentissages, à la différenciation pédagogique et au numérique. Tout cela suppose la création de 15 000 postes pour la formation continue.

\*\*\*

Je veux poursuivre la revalorisation de la carrière des enseignants, affirmer la confiance de la Nation dans leur travail et amener des prises de décisions plus horizontales dans les établissements. Un effort continu devra être mené pour rattraper les écarts de rémunérations avec nos voisins particulièrement en début de carrière. J'ai déjà indiqué que l'ISOE et l'ISAE, touchés par tous les enseignants, seront portées à 2 400 € annuels contre 1 200 € aujourd'hui, soit un coût d'1 milliards d'euros.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,

la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY